



Secretariat

Distr.
GENERAL

ST/SG/AC.10/C.3/2008/18
2 April 2008

Original: FRANÇAIS

**COMITÉ D'EXPERTS DU TRANSPORT DES
MARCHANDISES DANGEREUSES ET DU SYSTÈME
GÉNÉRAL HARMONISÉ DE CLASSIFICATION ET
D'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS CHIMIQUES**

Sous-Comité d'experts du transport
des marchandises dangereuses

Trente-troisième session
Genève, 30 juin-9 juillet (matin) 2008
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT TYPE POUR LE TRANSPORT
DES MARCHANDISES DANGEREUSES**

Cartouches à gaz

Transmis par le Gouvernement de la France*

RÉSUMÉ

Résumé: Améliorer la cohérence du texte.

Mesure à prendre: Déplacer le nota du point 6.2.1 relatif aux cartouches à gaz au point 6.2.

Introduction:

1. Au point «6.2.1 Prescriptions générales», le nota indique:

«Pour les générateurs d'aérosols, les récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) et les cartouches pour pile à combustible contenant un gaz liquéfié inflammable, voir 6.2.4.»

* In accordance with the programme of work of the Sub-Committee for 2007-2008 approved by the Committee at its third session (refer to ST/SG/AC.10/C.3/60 para. 100 and ST/SG/AC.10/C.3/34, para. 14)

2. Dans le chapitre 6.2 les prescriptions relatives aux cartouches à gaz relèvent uniquement du point «6.2.4 Prescriptions générales applicables aux générateurs d'aérosols, récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) et cartouches pour pile à combustible contenant un gaz liquéfié inflammable». Le nota concerne donc tout le chapitre 6.2 et pas seulement le point «6.2.1 Prescriptions générales».

Proposition

3. Déplacer le nota «*Pour les générateurs d'aérosols, les récipients de faible capacité contenant du gaz (cartouches à gaz) et les cartouches pour pile à combustible contenant un gaz liquéfié inflammable, voir 6.2.4.*» avant le point 6.2.1 car cette note concerne tout le chapitre 6.2 et pas seulement le point «6.2.1 Prescriptions générales».

Justification

4. Sécurité: il s'agit d'une clarification du texte: il n'y a donc pas de problème de sécurité.
 5. Faisabilité: il s'agit d'une clarification du texte : il n'y a donc pas de problème de faisabilité.
 6. Application réelle: il s'agit d'une clarification du texte: il n'y a donc pas de problème d'application réelle.
-